

Communiqué de presse de l'Association pour la liberté académique (ALIA)

Le 25 novembre 2024

Suspension du Pr. Chauchat à l'Université de la Nouvelle-Calédonie : une atteinte gravement attentatoire à la liberté académique

Mathias Chauchat, Professeur des universités, a été suspendu de l'Université de la Nouvelle-Calédonie pour quatre mois, sur la base d'allégations floues sur son enseignement et d'un tweet présentant le contexte d'une tentative d'incendie sur le campus universitaire, survenue après le démantèlement de points de mobilisation indépendantistes kanak et un nombre important d'interpellations. L'Association pour la Liberté Académique (ALIA) exprime son soutien au Professeur Mathias Chauchat, suspendu de manière arbitraire par la Présidente de l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC). Dans le contexte de tensions politiques exacerbées dans la collectivité territoriale, cette suspension ne peut être comprise que comme une sanction partielle, contraire à l'éthique académique. ALIA demande que Mathias Chauchat puisse reprendre ses fonctions sans délai et continuer à animer le projet de recherche international « Inclusive Peace » dont il est le coordinateur scientifique. ALIA rappelle que l'Université doit être, plus que jamais, un rempart contre la propagation de l'intolérance. Dans le champ universitaire, l'analyse des faits sociaux et politiques ne doit être soumise qu'à l'éthique académique et à l'engagement de se donner, par la disputatio, la vérité comme horizon commun.

Mathias Chauchat, Professeur des universités de classe exceptionnelle à l'UNC et agrégé de droit public, a été suspendu de ses fonctions le 12 octobre 2024 pour une durée de quatre mois à titre conservatoire. Le "tweet" à l'origine de cette suspension propose une analyse de la spirale entre répression et émeutes dans la collectivité territoriale. La motivation de la décision ne précise pas les autres propos incriminés, rendant ainsi son fondement ambigu. Par ailleurs, cette mesure unilatérale et exceptionnelle apparaît comme totalement disproportionnée au regard des faits reprochés.

La décision de suspension a été saluée par des réactions politiques des milieux anti-indépendantistes qui constituent des ingérences inacceptables dans les affaires académiques. Ainsi, l'Ambassadrice représentante permanente de la France auprès de la Communauté du Pacifique et du Programme régional océanien de l'environnement, Mme Roger-Lacan, a cru devoir exprimer publiquement sa satisfaction quant à la suspension de M. Chauchat, l'accusant de propagande et de désinformation. En le privant pour plusieurs mois de son enseignement et de ses moyens de recherche, ces attaques visent à réduire au silence un universitaire respecté. Mathias Chauchat est reconnu internationalement pour son travail sur les institutions de la Nouvelle-Calédonie, sur le processus de décolonisation engagé par l'Accord de Nouméa (1998) et pour ses nombreuses missions d'expertise sur ces questions auprès de l'ONU et des institutions calédoniennes.

Les présidences d'universités ne doivent en aucun cas instrumentaliser leur capacité de suspension conservatoire, prévue pour des cas gravissimes de mise en danger de personnes, pour faire taire et éloigner des universitaires avec qui elles sont en désaccord. Comme le souligne la charte de l'Association pour la Liberté Académique, les universités ont pour devoir de préserver la liberté académique en toutes circonstances. Elles doivent résister aux pressions politiques qui chercheraient à réduire le savoir académique à une simple opinion.

Contacts

contact@liberte-academique.fr
<https://liberte-academique.fr>

L'Association pour la liberté académique ALIA compte 356 membres à ce jour. Elle a pour but de promouvoir et de défendre la liberté académique.

